

EXERCICE PROFESSIONNEL

**LE CHAMP DE LA COLLABORATION ENTRE INFIRMIERS
ET AIDES SOIGNANTS,
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE,
AIDES MEDICO-PSYCHOLOGIQUES**

OCTOBRE 2011

Remerciements :

Je remercie,

Le groupe de travail régional pour son implication, son dynamisme, sa ténacité dans ce travail difficile.

Les experts pour avoir consacré du temps à la relecture du document et pour leurs observations pertinentes.

Que toutes les personnes qui ont enrichi cette réflexion en soient vivement remerciées.

*Françoise DELZERS
Directrice des soins
Conseillère technique régionale en soins
ARS Midi Pyrénées*

SOMMAIRE

1 - Contexte et enjeux.....	p 4
2 - Objectifs du travail.....	p 8
3 – Limites de l'étude.....	p 8
4 – Méthode de travail.....	p 9
5 – Questions posées par les soignants.....	p 9
6 – Comment aborder une question concernant l'exercice professionnel.....	p 12
7 – Définitions.....	p 13
8 – Cadre de référence : lois et règlements opposables.....	p 15
9 – Actes du rôle propres et référentiels de formation.....	p 20
• Confrontation du référentiel de formation aide soignant aux actes du rôle propre infirmier	p 20
• Confrontation du référentiel de formation auxiliaire médico-psychologique aux actes du rôle propre infirmier.....	p 28
• Confrontation du référentiel de formation aide médico-psychologique aux actes du rôle propre infirmier.....	p 36
10 – Classification des établissements de santé.....	p 42
11 – Circuit du médicament.....	p 43
12 – Eléments de réponse aux questions posées par les soignants.....	p 49
13 - Conclusion.....	p 65

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

PRESENTATION GENERALE DU TRAVAIL REGIONAL

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Les établissements de santé vivent des réformes majeures qui modifient la prise en charge des usagers et la pratique professionnelle.

L'évolution des responsabilités, la multiplication des plaintes des patients ou de leur famille qui peuvent aller jusqu'à une mise en cause pénale, doivent renforcer la vigilance des soignants. La jurisprudence qui s'appuie sur les textes en vigueur pose donc avec beaucoup d'acuité la nécessité du respect des règles.

Les infirmiers¹ et leurs collaborateurs aides soignants², auxiliaires de puéricultures, aides médico-psychologiques sont les premiers concernés par ces transformations. Œuvrant quotidiennement dans ce contexte, ils souhaitent des outils, l'accès aux références pour être en capacité d'apprécier les demandes de nouvelles tâches qui leur sont formulées.

Les politiques de santé actuelles, ainsi que la démographie professionnelle impactent les conditions d'exercice et le champ de compétences propre à chaque métier.

1 Lire partout infirmier/infirmière

2 Lire partout aide soignant/aide soignante

Ces transformations sont de plusieurs ordres :

- **La loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 juillet 2009**

La loi HPST est une réforme majeure qui transforme l'ensemble du système de santé : l'organisation territoriale, la modernisation des établissements de santé, l'accès et l'ensemble des soins.

Dans le cadre de cette réflexion, 3 points inscrits dans la loi sont fondamentaux car ils impactent certaines pratiques soignantes :

- L'article 51 sur les coopérations entre professionnels de santé,
- L'article 124 sur l'aide à la prise des médicaments,
- L'article 84 sur l'éducation thérapeutique.

- **Les aspects budgétaires**

Le contexte financier contraint, les plans de retour à l'équilibre budgétaire obligent les établissements de santé à réduire les dépenses de tous ordres et en particulier les dépenses en personnel. Ainsi, réduction de postes, emplois non remplacés, mobilité des personnels, remise en cause des organisations, créent parfois pour les établissements confrontés à l'obligation d'assurer la continuité des soins, des conditions propices aux glissements de tâches d'un métier vers un autre.

- **La démographie des professions de santé et les problèmes de recrutements**

La démographie des professionnels de santé est préoccupante dans certains territoires. L'impossibilité parfois de recruter du personnel qualifié, notamment infirmiers et aides soignants, génère de grandes difficultés pour élaborer les plannings et majore le nombre d'agents « faisant fonction ». Parmi ces professionnels, l'accroissement des agents des services hospitaliers « faisant fonction d'aide soignant » est une réalité dans de nombreux secteurs. Ces professionnels sont ainsi amenés à faire des soins qui ne relèvent pas de leur compétence.

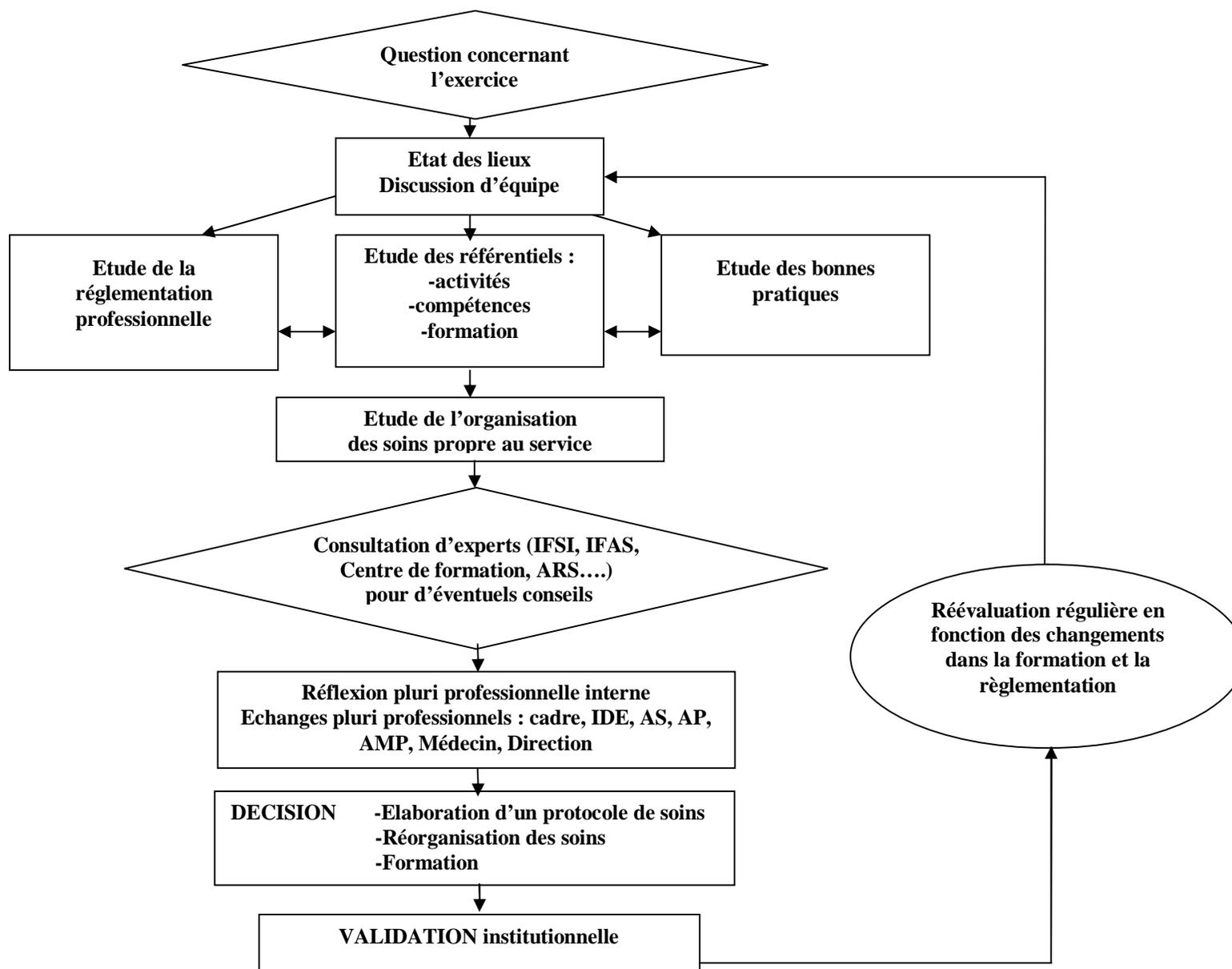
- **Les auto soins**

L'incidence des maladies chroniques en augmentation constante, nécessite pour faciliter la vie quotidienne des personnes concernées, l'apprentissage de certains actes techniques. Ainsi, dans le cadre du maintien de l'autonomie des personnes, les infirmiers forment les patients aux auto-soins alors que certains de ces soins ne peuvent être réalisés par les aides-soignants, auxiliaires de puériculture et auxiliaires médico-psychologiques d'où, l'incompréhension de certaines familles, voire de certains responsables d'association ou d'établissements de santé.

- **L'interprétation de la réglementation**

Aujourd'hui, les professionnels de santé travaillent dans une « contradiction » entre d'une part, l'évolution très rapide de la science et des besoins de soins et d'autre part, l'adaptation de la formation initiale et de la réglementation qui ne suivent pas au même rythme ces évolutions. Les directions, les cadres, les professionnels eux-mêmes, lorsqu'ils connaissent la réglementation, ont parfois des difficultés à l'interpréter. De plus les textes en vigueur sont parfois jugés obsolètes et ne correspondant plus aux besoins actuels, ce qui peut mener à quelques interprétations pas toujours adaptées.

6. COMMENT ABORDER UNE QUESTION CONCERNANT L'EXERCICE PROFESSIONNEL ?



2°- Confrontation du référentiel de formation auxiliaire de puériculture aux actes du rôle propre infirmier

La mise en œuvre d'un soin infirmier comprend les 4 étapes suivantes : l'analyse, l'organisation, la réalisation et l'évaluation du soin.

Dans cette fonction de collaboration, l'auxiliaire de puériculture, par sa formation et dans la limite de son champ de compétence, intervient à chaque étape du processus

D'où le choix de présentation du tableau suivant avec les 4 étapes : analyse, organisation, réalisation et évaluation du soin.

La collaboration dans les actes professionnels infirmiers (rôle propre) est limitée aux interventions désignées en gras dans le tableau.

Références	Intervention de l'AP dans les différentes étapes du soin				Rapport au référentiel de formation
	Analyse	Organise	Réalise	Evalue	Annexe à l'arrêté du 16 janvier 2006
1 Soins et procédés visant à assurer l'hygiène de la personne et de son environnement	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Techniques et protocoles adaptées à la personne	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (les soins d'hygiène corporelle : bain, toilette, soins spécifiques du nouveau-né) <u>Module 6</u> : Hygiène des locaux hospitaliers : (utiliser les techniques de nettoyage appropriées ; appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à prévenir les infections)
2 Surveillance de l'hygiène et de l'équilibre alimentaire	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Techniques et protocoles adaptées à la personne	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (équilibre et hygiène alimentaire : préparation et conservation des biberons et des repas)
3 Dépistage et évaluation des risques de maltraitance	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Repérage des signes et déclaration	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (la maltraitance : définition prévention) <u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (repérer les risques de maltraitance et alerter) <u>Module 4</u> : Ergonomie (législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients) <u>Module 5</u> : Relation-communication (information droits des patients)

⁴ CSP : lire partout code de la santé publique

Références	Intervention de l'AP dans les différentes étapes du soin				Rapport au référentiel de formation
	Analyse	Organise	Réalise	Evalue	Annexe à l'arrêté du 16 janvier 2006
4 Aide à la prise des médicaments présentés sous forme non injectable	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Accompagnement de la prise	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : Les soins à l'enfant (en collaboration avec l'infirmière, la puéricultrice, la sage-femme : aide à la prise des médicaments sous forme non injectable)
5 Vérification de leur prise	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Contrôle de la prise	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : Les soins à l'enfant (notions de pharmacologie) <u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (aider, accompagner et conforter les parents dans leur rôle éducatif, les associer aux soins en développant leur autonomie)
6 Surveillance de leurs effets et éducation du patient	Participe au recueil de données		Repérage des modifications des signes cliniques	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 5</u> : Relation-communication (information, éducation d'une personne)
7 Administration de l'alimentation par sonde gastrique sous réserve des dispositions prévues à l'article R 4311-7 et changement de sonde d'alimentation gastrique	Participe au recueil de données		Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier <i>Ne réalise ni l'administration ni le changement de sonde</i>	Participe aux transmissions	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (aide aux soins réalisés par l'infirmier)
8 Soins et surveillance de patients en assistance nutritive entérale ou parentérale	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Participation à la surveillance	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillage : enfant ayant une alimentation entérale)
9 Surveillance de l'élimination intestinale et urinaire et changement de sondes vésicales	Participe au recueil de données		Participation à la surveillance Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier <i>Ne réalise pas le changement de sonde</i>	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (élimination) <u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant : volume urinaire ; surveillance des signes cliniques : selles, urines) <u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (surveillance de l'enfant porteur de drains ; pose de collecteur externe) Le changement de sonde est un acte médical prescrit à l'infirmier
10 Soins et surveillance des patients sous dialyse rénale ou péritonéale	Participe au recueil de données		Participation à la surveillance Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier	Résultats de l'action, transmissions	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillage : surveillance de l'enfant sous dialyse)

Références	Intervention de l'AP dans les différentes étapes du soin				Rapport au référentiel de formation
	Analyse	Organise	Réalise	Evalue	Annexe à l'arrêté du 16 janvier 2006
11 Soins et surveillance des patients placés en milieu stérile	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Réalisation des soins d'hygiène, confort, alimentation, élimination.... Participation à la surveillance	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (les soins d'hygiène corporelle : bain, toilette, soins spécifiques du nouveau-né) <u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillage : enfant en milieu stérile) <u>Module 6</u> : hygiène des locaux hospitaliers (isolement des patients : règles, précautions)
12 Installation du patient dans une position en rapport avec sa pathologie ou son handicap	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Utilisation de techniques d'installation et de mobilisation de la personne	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (handicap) <u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (adaptation des soins de la vie courante à l'altération de l'état de santé de l'enfant et installation de l'enfant dans une position confortable en lien avec sa pathologie) <u>Module 4</u> : Ergonomie (installation de la personne en fonction de son autonomie et en tenant compte de ses besoins, de son handicap, de la douleur et des différents appareillages médicaux)
13 Préparation et surveillance du repos et du sommeil	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Installation de la personne en respectant ses habitudes de vie Surveillance du sommeil	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (sommeil : installation de l'enfant pour le repos et le sommeil en assurant sa sécurité et son confort, mise en place des conditions favorables à l'endormissement) <u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (observation de la douleur et du comportement) <u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (adaptation des soins de la vie courante à l'altération de l'état de santé de l'enfant et installation de l'enfant dans une position confortable en lien avec sa pathologie)
14 Lever du patient et aide à la marche ne faisant pas appel aux techniques de rééducation	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Utilisation de techniques de mobilisation de la personne	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (aide à la mobilisation) <u>Module 4</u> : Ergonomie (Mobilisation, aide à la marche, déplacements)

Références	Intervention de l'AP dans les différentes étapes du soin				Rapport au référentiel de formation
	Acte/ R 4311-5 CSP ⁴	Analyse	Organise	Réalise	Evalue
15 Aspiration des sécrétions d'un patient qu'il soit ou non intubé ou trachéotomisé	Participe au recueil de données		Montage et entretien du matériel et aide aux soins Pourrait réaliser l'aspiration après avoir suivi la formation réglementée	Résultats de l'action, transmissions	<u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (identifier les risques liés aux situations spécifiques de l'enfant, de la personne âgée, de la personne handicapée, de la personne dépendante ; mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant : respiration) <u>Module 6</u> : hygiène des locaux hospitaliers (montage, entretien et surveillance du matériel de soin : pour aspiration)
16 Ventilation manuelle instrumentale par masque	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation Identifie l'urgence		Application des protocoles d'urgence prévus dans la formation aux gestes et soins d'urgence	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (identification des signes de détresse ; discernement du caractère urgent d'une situation et alerter) Sous réserve de la formation réalisée par les Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence et délivrant l'Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence de niveau II qui participe à la validation du module 3
17 Utilisation d'un défibrillateur semi automatique et surveillance de la personne placée sous cet appareil	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation Identifie l'urgence		Application des protocoles d'urgence prévus dans la formation aux gestes et soins	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	
18 Administration en aérosol de produits non médicamenteux	Participe au recueil de données		Préparation et montage du matériel, installation du patient et administration	Résultats de l'action, transmissions	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (administration d'un aérosol non médicamenteux)
19 Recueil des observations de toute nature, susceptibles de concourir à la connaissance de l'état de santé de la personne et appréciation des principaux paramètres servant à sa surveillance : température, pulsations, pression artérielle, rythme respiratoire, volume de la diurèse, poids, mensurations, réflexes pupillaires, réflexes de défense cutanée, observation des manifestations de l'état de conscience évaluation de la douleur	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Recueil des données : Température Pulsations Pression artérielle Fréquence respiratoire, Respiration, Volume urinaire Poids, mensuration Conscience Evaluation de la douleur Comportement Utilisation des outils de mesures Identifie les anomalies	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (identifier les risques liés aux situations spécifiques. Mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant : pulsations, température, pression artérielle, fréquence respiratoire, respiration, mensuration, conscience et volume urinaire ; observation de la douleur et du comportement ; transcription de la mesure des paramètres vitaux)
20 Réalisation, surveillance et renouvellement des pansements non médicamenteux	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier Observation	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (surveillance, réalisation, renouvellement des pansements non médicamenteux)

Références	Intervention de l'AP dans les différentes étapes du soin				Rapport au référentiel de formation
	Analyse	Organise	Réalise	Evalue	Annexe à l'arrêté du 16 janvier 2006
21 Réalisation et surveillance des pansements et des bandages autres que ceux mentionnés à l'article R. 4311-7	Participe au recueil de données		Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier Observation	Résultats de l'action, transmissions	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillage) Absence de référence spécifique par rapport à l'observation de pansements ou à l'aide à l'infirmier dans la réalisation de soins aseptiques
22 Prévention et soins d'escarre	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Repérage des facteurs de risque et utiliser les échelles de surveillance Soins préventifs Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (prévention et soins des escarres) <u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (couleur de la peau) <u>Module 4</u> : Ergonomie (installation d'une personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap de sa douleur et des différents dispositifs médicaux ; mobilisation)
23 Prévention non médicamenteuse des thromboses veineuses	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Surveillance et installation du patient	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	Aucune mention spécifique <u>Module 4</u> : Ergonomie (installation d'une personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap de sa douleur et des différents dispositifs médicaux ; mobilisation) <u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (identifier les risques liés aux situations spécifiques de l'enfant, de la personne âgée, de la personne handicapée, de la personne dépendante)
24 Soins et surveillance d'ulcères cutanés chroniques	Participe au recueil de données		Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier Surveillance et installation du patient	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	Aucune mention spécifique <u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (anatomie et physiologie de la peau)
25 Toilette périnéale	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Réalisation des soins d'hygiène corporelle	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	Aucune mention spécifique <u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (soins d'hygiène corporelle)
26 Préparation du patient en vue d'une intervention, notamment soins cutanés préopératoires	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Réalisation des soins cutanés selon protocole Préparation générale du patient (à jeun, identité).	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (soins d'hygiène corporelle) <u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (préparation de l'enfant en vue d'une intervention)

Références	Intervention de l'AP dans les différentes étapes du soin				Rapport au référentiel de formation
	Analyse	Organise	Réalise	Evalue	Annexe à l'arrêté du 16 janvier 2006
27 Recherche des signes de complications pouvant survenir chez un patient porteur d'un dispositif d'immobilisation ou de contention	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Observation et surveillance d'un enfant porteur d'attelles, tractions, plâtres et contention	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillages : enfant porteur d'attelle, de plâtre, de tractions) <u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant ; surveillance des signes cliniques ; observation de la douleur et des comportements) <u>Module 4</u> : Ergonomie (installation d'une personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux ; prévention des ankyloses et attitudes vicieuses)
28 Soins de bouche avec application de produits non médicamenteux	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Réalisation de l'acte	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (réalisation des soins de bouche avec application de produits non médicamenteux)
29 Irrigation de l'œil et instillation de collyres	Participe au recueil de données		Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier	Résultats de l'action, transmissions	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant : notions de pharmacologie
30 Participation à la réalisation des tests à la sueur et recueil des sécrétions lacrymales	Participe au recueil de données		Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier	Résultats de l'action, transmissions	Aucune mention spécifique
31 Surveillance de scarifications, injections et perfusion mentionnées aux articles R 4311-7 et 9	Participe au recueil de données		Observation et surveillance	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillages : enfant sous perfusion) <u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (surveillance des signes cliniques ; observation de la douleur et des comportements)
32 Surveillance de patients ayant fait l'objet de ponction à visée diagnostique ou thérapeutique	Participe au recueil de données		Aide pendant les soins réalisés par le médecin et/ou l'infirmier	Résultats de l'action, transmissions	<u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant ; surveillance des signes cliniques ; observation de la douleur et des comportements)
33 Pose de timbres tuberculiques et lecture	Ne participe pas				Aucune mention spécifique
34 Détection de parasitoses externes et soins aux personnes atteintes de celle-ci	Participe au recueil de données		Observation Aide pendant les soins réalisés par l'infirmier	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (détection et réalisation des soins pour les parasitoses externes)

Références	Intervention de l'AP dans les différentes étapes du soin				Rapport au référentiel de formation
	Analyse	Organise	Réalise	Evalue	Annexe à l'arrêté du 16 janvier 2006
35 Surveillance des fonctions vitales et maintien de ces fonctions par des moyens non invasifs et n'impliquant pas le recours à des médicaments	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Participation à l'installation et la surveillance Maintien des fonctions vitales dans le cadre de gestes et soins d'urgence	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant ; surveillance des signes cliniques ; observation de la douleur et des comportements, identification des signes de détresse ; discernement du caractère urgent d'une situation et alerter) Formation réalisée par les Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence et délivrant l' <u>Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence de niveau II</u>
36 Surveillance des cathéters, sondes et drains	Participe au recueil de données		Surveillance des dispositifs médicaux et de la personne	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillages : enfant sous perfusion ; enfant porteur de drains ; enfant sous oxygénothérapie)
37 Participation à la réalisation d'explorations fonctionnelles, à l'exception de celles mentionnées à l'article R.4311-10 et pratique d'examen non vulnérants de dépistage des troubles sensoriels			Préparation et accompagnement de l'enfant	Participe aux transmissions	Aucune mention spécifique
38 Participation à la procédure de désinfection et de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Application des protocoles conformes à la réglementation et/ou recommandations	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 6</u> : hygiène des locaux hospitaliers (entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques)
39 Recueil des données biologiques obtenues par des techniques à la lecture instantanée suivantes : a) urines : glycosurie acétonurie, protéinurie, recherche de sang, potentiel en ions hydrogène, pH b) sang : glycémie, acétonémie	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Réalisation du recueil des urines, de la lecture instantanée par bandelettes réactives Ne réalise pas de recueil de données biologiques sanguines	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (réalisation de prélèvements non stériles : selles, urines, expectorations ; utilisation des outils de mesure ; transcription de la mesure des paramètres vitaux) <u>Module 3</u> : les soins à l'enfant (pose de collecteur externe ; recueil des données biologiques des urines par lecture instantanée)
40 Entretien d'accueil privilégiant l'écoute de la personne avec orientation si nécessaire	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Accueil et information de la personne et de son entourage	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (coopération de l'AP avec les parents; soutien à la parentalité : organisation de temps d'accueil, d'échange, d'information) <u>Module 5</u> : Relation-communication (information et droits des patients ; accueil et information de la personne et de son entourage ; écoute et reformulation ; adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées)

Références	Intervention de l'AP dans les différentes étapes du soin				Rapport au référentiel de formation
Acte/ R 4311-5 CSP ⁴	Analyse	Organise	Réalise	Evalue	Annexe à l'arrêté du 16 janvier 2006
41 Aide et soutien psychologique	Participe au recueil de données		Utilisation des techniques de communication	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 5</u> : Relation –communication (écoute et reformulation ; adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins ; accompagnement d'une personne en fin de vie et accompagnement de son entourage)
42 Observation et surveillance des troubles du comportement	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Identification et gestion des situations de crise	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (suivi du développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence : observation du développement psychomoteur et psychoaffectif) <u>Module 2</u> : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (observation de la douleur et des comportements) <u>Module 5</u> : Relation-communication (repérer les comportements en groupe ; adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées ; identification des limites du champ d'intervention dans des situations de crise, de violence)

3°- Confrontation du référentiel de formation aide médico-psychologique aux actes du rôle propre infirmier

« Le Diplôme d'Etat d'Aide Médico-psychologique atteste des compétences nécessaires pour exercer une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne auprès de personnes en situation de handicap ou dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou sociale. » Décret n°2006-255 du 2 mars 2006 instituant le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, article D 451-95 du code de l'action sociale et des familles.

« La formation pratique est délivrée au sein de sites qualifiants ». Arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'aide médico-psychologique Titre III, Article 5. Concernant la réalisation de certains actes techniques comme la prise de pression artérielle par exemple, l'enseignement ne prévoit pas l'acquisition de cette compétence.

Le métier d'AMP est défini dans le Code l'Action Sociale et des Familles, c'est un métier relevant du champ du social. Toutefois ces professionnels interviennent dans les établissements de santé à caractère sanitaire par exemple en psychiatrie, soins de longue durée (USLD) ou médico-social comme les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le secteur du handicap.

La mise en œuvre d'un soin infirmier comprend les 4 étapes suivantes : l'analyse, l'organisation, la réalisation et l'évaluation du soin.

Dans cette fonction de collaboration, l'aide médico-psychologique, par sa formation et dans la limite de son champ de compétence, intervient à chaque étape du processus.

D'où le choix de présentation du tableau suivant avec les 4 étapes : analyse, organisation, réalisation et évaluation du soin.

La collaboration dans les actes professionnels infirmiers (rôle propre) est limitée aux interventions désignées en gras dans le tableau.

Références	Intervention de l'AMP dans les différentes étapes du soin				Rapport au référentiel de formation
	Analyse	Organise	Réalise	Evalue	Annexe à l'arrêté du 11 avril 2006
1 Soins et procédés visant à assurer l'hygiène de la personne et de son environnement	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Education et aide personnalisée	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Domaine de formation 2</u> : Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne_ (hygiène de la personne : corporelle)
2 Surveillance de l'hygiène et de l'équilibre alimentaire	Participe au recueil de données et à l'analyse de la situation		Education et aide personnalisée	Résultats de l'action, transmissions et traçabilité	<u>Domaine de formation 2</u> : Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne (hygiène de la personne : alimentaire) <u>Domaine de formation 4</u> : Soutien médico-psychologique (la relation d'aide, le développement et le maintien de l'autonomie ; le repérage et l'accompagnement du potentiel des personnes)

⁵ CSP : lire partout code de la santé publique